



Communiqué de presse

Motion adoptée par la Commission Exécutive des 12 et 13 janvier 2016

Dix mois après les attentats de janvier 2015, des actes terroristes d'une brutalité extrême ont frappé à nouveau notre pays. Ils visent à installer la peur et la division mais ne doivent pas, pour autant, mener à l'amalgame et à la haine de l'autre remettant en cause nos valeurs communes de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et les principes de séparation des pouvoirs.

Les élections régionales de décembre 2015 ont été marquées, une fois encore, par un fort taux d'abstention et un score en progression de l'extrême droite. Ces résultats, dans un contexte de crise durable et profonde marqué par un manque de perspective, interrogent le système démocratique tel qu'il fonctionne et tel qu'il est perçu par les citoyens.

En ce début d'année, la croissance reste en berne, le chômage stagne à un niveau élevé et la hausse du SMIC reste limitée à 0,6 %, sans «coup de pouce». Les inégalités continuent à s'accroître.

Les résultats des négociations de la COP 21 sur le climat, même s'ils ne sont pas totalement à la hauteur des enjeux, marquent une prise conscience planétaire des problèmes environnementaux. Ils devraient pousser la France à développer une politique d'investissement massif dans une transition écologique créatrice d'emplois et porteuse d'une croissance saine.

La Commission Exécutive de la FGR-FP

- considère que la proposition de constitutionnalisation de la déchéance de nationalité n'est pas une réponse conforme aux valeurs de la République et des droits de l'homme.

- appelle ses adhérents à jouer leur rôle de passeurs de mémoire et de passeurs de valeurs pour défendre et promouvoir le principe de laïcité, seul à même de maintenir l'unité de la Nation et de conforter le vivre ensemble

- estime que la hausse des pensions de 0,1 % en octobre 2015 ne couvre pas la perte de pouvoir d'achat subie ces derniers mois par nombre de retraités. Elle rappelle sa revendication d'une évolution des pensions prenant en compte l'évolution des salaires ainsi qu'un effort particulier en direction des basses pensions, du minimum garanti et du minimum contributif. Aucune pension ne doit être inférieure au SMIC pour une carrière complète.

- se félicite du vote définitif de la loi d'adaptation de la société au vieillissement. Les mobilisations convergentes y ont contribué. Malgré ses insuffisances, elle constitue un point d'appui pour faire avancer nos revendications sur la prise en charge, tant à domicile qu'en établissement, des personnes âgées en perte d'autonomie mais aussi des retraités dans leur vie quotidienne. Elle veillera à la représentation des organisations de retraités au sein des nouveaux organismes de gouvernance tant au niveau national que local

- se félicite de la généralisation du tiers payant et veillera scrupuleusement à sa mise en application

- défendra la gestion de l'assurance maladie obligatoire des fonctionnaires par leurs mutuelles

- prend acte des mesures provisoires adoptées par le gouvernement pour pallier les conséquences de la suppression de la demi-part fiscale des veufs, veuves et divorcé(e)s ayant élevé un enfant. Elle regrette que les alertes qu'elle a formulées à maintes reprises n'aient été prises en compte qu'en dernière limite. Elle rappelle sa revendication du rétablissement, aux conditions antérieures, de cette demi-part fiscale

La Commission Exécutive de la FGR-FP regrette la division actuelle des organisations de retraités alors que, plus que jamais, le rassemblement de toutes les forces représentant les retraités est indispensable. Elle continuera à agir en ce sens et appelle tous les militants des sections départementales à agir dans un cadre le plus unitaire et le plus rassembleur possible sur des bases nationales.